



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

n° 25
2024

Bulletin officiel n° 25 du 20 juin 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo25-0>

Sommaire

Sports

Disciplines de haut niveau

Campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
des sports d'été - 2025-2028

→ [Instruction du 04-06-2024](#) - NOR : SPOV2414321J

Disciplines de haut niveau

Campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives des sports d'été - 2025-2028

NOR : SPOV2414321J

→ Instruction du 4-6-2024

MSJOP - DS

Texte adressé aux présidentes et présidents des fédérations sportives ; aux directeurs et directrices techniques nationaux ; au directeur général de l'Agence nationale du sport ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux directeurs et directrices régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'Éducation nationale ; aux chefs de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux directeurs généraux de l'ENSM, de l'IFCE et de l'Insep ; au directeur de l'ENVSJN ; aux directeurs et directrices des Creps

Le sport de haut niveau participe au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport. Ces deux dimensions du sport de haut niveau sont à l'origine de la politique de l'État dans ce champ (article L. 221-1 du Code du sport). Pour mettre en œuvre cette politique, le ministère chargé des sports règlemente par voie d'arrêtés les trois champs suivants :

- la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives (RHN) ou le cas échéant de spécialités ;
- la validation des projets de performance fédéraux (PPF) ;
- l'inscription sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau.

Dans un contexte lié à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la présente instruction a pour objet de rappeler le cadre juridique renouvelé de cette campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives pour la période 2025-2028 (I), de présenter les critères qui présideront à l'instruction des demandes (II), puis d'indiquer la procédure et le calendrier qu'il conviendra de respecter (III).

I. UN CADRE JURIDIQUE RENOUVELÉ

L'article R. 221-1-1 du Code du sport prévoit que « le ministre chargé des sports arrête la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau avant le 31 décembre de l'année des Jeux olympiques et paralympiques d'été et, pour les disciplines relevant du programme des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, avant le 31 décembre de l'année de ces Jeux olympiques et paralympiques ». L'arrêté ministériel du 25 novembre 2021 modifié identifie quant à lui 144 disciplines sportives de haut niveau et 242 spécialités RHN, émanant de 61 fédérations sportives différentes.

L'Agence nationale du sport (ANS), créée par la loi n° 2019-812 du 1er août 2019, est chargée de développer et d'optimiser le sport de haut niveau et la haute performance sportive, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques. Sa convention constitutive, dans la version adoptée en assemblée générale du 8 octobre 2019, précise « qu'en lien avec le ministère en charge des sports, le manager général de la haute performance donne un avis concernant (...) la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau ».

Dans ce contexte institutionnel, une collaboration entre la direction des sports (DS) et l'Agence nationale du sport a permis :

- de valider les critères de reconnaissance de haut niveau des disciplines sportives/ spécialités pour cette nouvelle période (2025-2028) ;
- de définir les modalités et le calendrier de la procédure d'instruction des demandes.

Ce travail concerté entre la DS et l'ANS a également permis de rappeler que si la reconnaissance de haut niveau ouvre aux sportifs des disciplines sportives concernées l'accès à l'inscription sur listes ministérielles de sportifs (SHN, Collectifs nationaux et Espoirs), sur la base de critères définis dans chaque projet de performance fédéral (PPF), validé par le ministre chargé des sports après avis de l'ANS, elle n'induit, en revanche, nullement une automaticité d'accompagnement ou d'allocation de moyens par l'ANS à la fédération sportive qui organise cette discipline sportive, puisque l'attribution des aides versées par l'agence relève de finalités et d'une stratégie qui lui sont propres.

II. LES CRITÈRES D'ANALYSE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE HAUT NIVEAU

1. Les constats

a. Une approche unique de la déclinaison par disciplines sportives/spécialités plus lisible

Pour garantir une cohérence de traitement des niveaux d'exigence entre les fédérations sportives, il apparaît nécessaire de consolider l'approche unique et spécifique à chaque fédération, de la déclinaison par discipline sportive, voire dans certains cas par spécialité.

Cette approche cohérente permet de mieux cerner la réalité sportive des disciplines sportives et le cas échéant des spécialités au niveau international et d'en déduire un niveau de performance avéré des équipes de France, particulièrement

pour les disciplines sportives et les spécialités pratiquées dans un nombre limité de pays.

b. Une reconnaissance de haut niveau plus accessible pour les disciplines sportives non intégrées à la sphère olympique ou paralympique

L'universalité de l'ensemble des disciplines sportives inscrites au programme des Jeux olympiques et paralympiques justifie leur reconnaissance de haut niveau.

Le critère d'universalité et de performance de la discipline sportive permet d'ouvrir la reconnaissance de haut niveau à de nouvelles disciplines sportives ou de spécialités, jusqu'alors non olympiques et paralympiques.

c. Des fédérations nouvellement reconnues, mais insuffisamment structurées

Certaines fédérations n'ont pas été en mesure, lors de la dernière campagne RHN, de produire un projet de performance fédéral (PPF) cohérent et, par conséquent, d'inscrire des sportifs de leurs fédérations sur les différentes listes ministérielles de sportifs. Pour ces disciplines sportives, il convient de s'assurer de la capacité des fédérations sportives à mettre en œuvre une stratégie maîtrisée de sport de haut niveau et de haute performance.

2. Les principes maintenus

En complément des constats et évolutions évoqués au paragraphe précédent, le critère principal de la reconnaissance de haut niveau d'une discipline sportive, qui est son universalité, est conservé.

Pour mémoire, l'universalité d'une discipline sportive s'évalue sur la base :

- de son inscription au programme olympique ou au programme paralympique (RHN automatique, dite RHN1),
- pour les disciplines sportives non olympiques ou paralympiques, sur le nombre moyen de nations engagées aux championnats du monde seniors, programmés lors des 4 dernières années (2021-2024), si besoin au travers de chacune des spécialités.

Dans chaque discipline sportive ou spécialité non olympique ou paralympique, deux cas de figure sont à envisager :

- soit le nombre moyen de nations ayant participé aux championnats du monde senior organisés au cours des quatre dernières années est supérieur ou égal à 30, alors la discipline sportive ou la spécialité peut être reconnue de haut niveau indépendamment du niveau de performance des sportifs français (RHN 2) ;
- soit le nombre moyen de nations ayant participé aux championnats du monde senior organisés au cours des quatre dernières années est compris entre 15 et 29 nations, alors les performances des sportifs français devront permettre à la France de figurer parmi les trois meilleures nations mondiales (en moyenne sur 4 ans), pour que la discipline sportive ou la spécialité soit reconnue de haut niveau (RHN 3).

Le critère de performance des sportifs français pris en compte pour les disciplines les moins répandues au niveau mondial est apprécié sur la base du classement des nations au tableau des médailles (or, argent, bronze), établi à l'issue de chaque championnat du monde senior.

Pour apprécier le nombre de pays participant au Championnat du monde, il peut être retenu les phases qualificatives (continentale, par zone géographique du globe ou TQ) précédant l'événement Championnat du monde proprement dit.

3. Quelques précisions complémentaires

Outre les points déjà évoqués, les demandes de reconnaissance de haut niveau devront s'attacher à respecter les règles suivantes :

- une présentation de la ou des disciplines sportives et de ses spécialités éventuelles, laquelle doit être conforme à la terminologie et la nomenclature du CIO, de l'IPC et des fédérations internationales le cas échéant ;
- des critères d'universalité (et de performance le cas échéant), vérifiés pour chaque discipline sportive ou spécialité, tant pour les demandes de renouvellement que pour les nouvelles demandes.

Enfin, si l'identification de la discipline sportive et de ses spécialités est actée au moment de la demande de reconnaissance de haut niveau, l'appréciation de la déclinaison des épreuves au sein des spécialités ou des disciplines sportives sera abordée lors de la présentation des critères d'inscription des sportifs sur les listes ministérielles (SHN, SCN, Espoirs), déclinés dans les projets de performance fédéraux (PPF).

L'ensemble des critères d'analyse des demandes de reconnaissance de haut niveau pour la période 2025-2028 est récapitulé en annexe 1.

III. PROCÉDURE ET CALENDRIER

1. Procédure

Chaque fédération sportive devra établir par courrier de son président, à l'attention de la directrice des sports, une demande de reconnaissance du caractère de haut niveau, relative aux disciplines sportives et spécialités qu'elle organise et qu'elle souhaite voir reconnues. Un exposé détaillant les modalités de sélection aux compétitions de référence, dont les Championnats du Monde (phases qualificatives, TQ, phases continentales...), ainsi que les règlements sportifs de la fédération internationale, propres de chaque discipline sportive et spécialité, seront à fournir en accompagnement de la demande formelle.

Les propositions se feront à l'aide d'un fichier préformaté proposé en annexe 2.

La direction des sports sera destinataire de l'ensemble du dossier de demande. L'ANS procédera à l'expertise nécessaire des documents fournis et réceptionnés par la direction des sports.

Tous les documents relatifs à des résultats internationaux et autres classements des nations sont à produire par la fédération sportive demandeuse, sous une forme dématérialisée à privilégier. En l'absence de ces tableaux ou classements,

ou sans liens internet actifs, la demande ne pourra être traitée.

A partir des demandes complètes des fédérations, l'ANS formulera des avis de reconnaissance de haut niveau pour chacune des disciplines sportives/spécialités sollicitées, lesquelles seront transmis à la direction des sports pour décision ministérielle.

Sur la base des avis techniques formulés par l'ANS et de la présentation de l'ensemble de la procédure par la direction des sports, la ministre chargée des sports arrêtera, *in fine*, la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau par un arrêté ministériel à effet du 1er janvier 2025.

2. Calendrier

La procédure d'instruction des demandes de reconnaissance de haut niveau s'effectuera sur la période de juin à décembre 2024, pour une décision qui prendra effet au 1er janvier 2025, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Son échéancier est le suivant :

- début juin 2024 : envoi de l'instruction RHN aux fédérations sportives délégataires (publication BOENJS) ;
- 13 septembre 2024 au plus tard : retour des propositions des fédérations sportives par voie électronique à l'adresse suivante : ds.2b@sports.gouv.fr
- 20 septembre 2024 : transmission à l'ANS de la liste des demandes de reconnaissance de haut niveau exprimées par les fédérations sportives par la direction des sports ;
- Du 20 septembre au 12 novembre 2024 : expertise de l'ANS ;
- 13 novembre 2024 : transmission des avis circonstanciés de l'ANS, à la DS, sur l'ensemble des demandes transmises ;
- Du 14 novembre au 13 décembre 2024 : consultation du cabinet de la ministre chargée des sports et préparation de l'arrêté prévu par les textes ;
- 31 décembre 2024 : publication de l'arrêté ministériel fixant la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau pour la période 2025-2028.

Vous voudrez bien me faire part des éventuelles difficultés que vous rencontreriez dans l'application de la présente instruction.

Pour la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques et par délégation,
La directrice des sports,
Fabienne Bourdais

Annexe(s)

- 📄 [Annexe 1 — Critères de reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive](#)
- 📄 [Annexe 2 — Campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive](#)
- 📄 [Annexe 3 — Campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive](#)

Annexe 1 — Critères de reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive

CAMPAGNE 2025-2028

- Demandes de RHN établies sur la base de la terminologie et de la nomenclature du CIO, de l'IPC et des fédérations internationales le cas échéant.
- Nouvelles demandes de RHN fondées sur les seuls critères sportifs d'universalité et, le cas échéant, de performance.
- Reconnaissance automatique pour les disciplines sportives inscrites au programme olympique et paralympique (CIO et IPC).
- Pour les autres disciplines sportives :
 - existence d'un championnat du monde (CM) ;
 - participation de 30 nations au CM en moyenne sur 4 ans, sans obligation de rang de classement pour la France ;
 - si moins de 30 nations, participation minimale de 15 nations au CM en moyenne sur 4 ans et classement de la France dans les trois premières nations au tableau des médailles.
- Sur proposition et avis motivé de l'Agence nationale du sport, étude des demandes de reconnaissance de haut niveau d'une discipline ou spécialité ne remplissant pas ces critères.

Annexe 2 – Campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive

Fédération	Discipline sportive	Spécialité	Dénomination internationale	Discipline ou spécialité olympique ou paralympique	CM 2021		CM 2022		CM 2023		CM 2024		INSTRUCTION DS				
					Nombre de pays	Classement de la France	Nombre de pays	Classement de la France	Nombre de pays	Classement de la France	Nombre de pays	Classement de la France	Critère RHN N°1 (JOP)	Critère RHN N°2 (30 pays au CM)	Critère RHN N°3 (15 pays CM / FRA TOP 3)	Cas particulier	
FFEscrime	Fleuret			OUI									x				exemples non exhaustifs et modifiables
	Epée			OUI									x				
	Sabre			OUI									x				
FFLutte	Sambo	sportif		NON										x			
		combat		NON										x			
	Lutte	gréco-romaine		OUI										x			
		libre		OUI										x			
	Lutte de plage (beach wresling)			NON											x		
	Grappling	fight			NON											x	
grappling				NON											x		

Annexe 3 – Campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive

Éléments retranscrits de l'arrêté du 22 juin 2022

Fédérations	Disciplines sportives	Spécialités
<u>FF Aéromodélisme</u>	Vol circulaire commandé	F2C
	Vol libre	F1A
		F1B
	Vol radiocommandé	F3F
		F3A
		F3K
<u>FF Aéronautique</u>	Voltige aérienne	
<u>FF Aérostation</u>	Aérostation	air chaud
<u>FF Arts énergétiques et martiaux chinois</u>	Wushu sportif	sanda
		taolu
<u>FF Athlétisme</u>	Athlétisme disciplines olympiques	demi-fond
		épreuves combinées
		fond
		haies
		lancers
		marathon
		marche athlétique
		relais
		sauts
	sprint	
	Athlétisme disciplines non olympiques	100 km
		24 heures

		courses en montagne
		cross-country
		semi-marathon
		trail
<u>FF Aviron</u>	Aviron	
	Aviron de mer	enduro
	Para-aviron	sprint de plage
<u>FF Badminton</u>	Badminton	
	Para-badminton	
<u>FF Baseball - Softball</u>	Baseball	
	Baseball5	
	Softball	
<u>FF Basketball</u>	Basketball 3x3	
	Basketball 5x5	
<u>FF Billard</u>	Billard	billard américain
		billard anglais (blackball)
		carambole 3 bandes
		snooker
<u>FF Bowling - Sports de quilles</u>	Bowling 10	
<u>FF Boxe</u>	Boxe anglaise	
<u>FF Canoé-Kayak - Sports de pagaie</u>	Canoë	course en ligne
		descente
		freestyle
		slalom
	Kayak	course en ligne
		descente
		freestyle
		polo

		slalom
	Para-canoé	kayak
		pirogue
<u>FF Course d'orientation</u>	Course d'orientation à pied	
<u>FF Cyclisme</u>	BMX freestyle	park
	BMX Race	
	Cyclo-cross	
	Piste	Endurance
		sprint
	Route	course contre la montre
		course en ligne
	Trial	
VTT		descente
		enduro
		cross-country
<u>FF Danse</u>	Breaking	
	Danse de couple	dix danses
		standards
	latines	
<u>FF Equitation</u>	Attelage	
	Concours complet	
	Dressage	
	Endurance	
	Para-dressage	
	Sauts d'obstacles	
	Voltige équestre	
<u>FFEscrime</u>	Fleuret	
	Epée	
	Sabre	

<u>FF Étude et sports sous-marin</u>	Apnée	eau libre
		piscine
	Hockey subaquatique	
<u>FF Disque-volant (Flying disc)</u>	Nage avec palme en piscine	
	Ultime-passe (ultimate)	
<u>FF Football</u>	Ultime-passe sur sable (beach ultimate)	
	Football	
	Futsal	
<u>FF Football américain</u>	Football sur sable (beach soccer ou soccer de plage)	
	Football américain	
<u>FF Force</u>	Flag football	
	Force athlétique (classic powerlifting)	
<u>FF Golf</u>	Force athlétique équipée (equiped powerlifting)	
	Golf	
<u>FF Gymnastique</u>	Aérobic	
	Gymnastique artistique féminine	
	Gymnastique artistique masculine	
	Gymnastique rythmique	ensemble
		individuelle
	Trampoline	
<u>FF Haltérophilie</u>	Tumbling	
	Haltérophilie	
<u>FF Handball</u>	Handball	
	Handball de plage (beach handball)	
<u>FF Handisport</u>	Para-athlétisme	piste
		hors stade
	Para-basket-ball fauteuil	
	Boccia	
	Bowling sourds	

	Para-cyclisme	piste
		route
	Para-escrime	épée
		fleuret
		sabre
	Cécifoot (football à 5 DV)	
	Football fauteuil électrique	
	Goalball	
	Para-haltérophilie	
	Para-natation	
Para-rugby fauteuil		
Para-tennis de table		
<u>FF Hockey</u>	Hockey sur gazon	
<u>Ff Judo</u>	Judo	
	Jujitsu	combat
		ne waza
	Para-judo	
	Para-judo sourds	
<u>Ff Karaté</u>	Karaté	kata
		kumité
<u>FF Kickboxing, Muaythai, disciplines associées</u>	Kickboxing	full contact
		K1 style
		light contact
		low kick
		point fighting
		muaythai
<u>FF Lutte et disciplines associées</u>	Sambo	sportif
		combat

	Lutte	gréco-romaine
		féminine
		libre
	Lutte de plage (beach wresling)	
<u>FF Montagne Escalade</u>	Escalade	bloc
		conbiné
		difficulté
		vitesse
	Ski-alpinisme (jusqu'au 31/12/2022)	
	Handi-escalade	difficulté
<u>FF Motocyclisme</u>	Enduro	
	Motocross	motocross
		sidecar cross
		supercross
		supermoto
	Trial	
	Vitesse	endurance
		grand prix
superbike		
supersport		
<u>FF Motonautisme</u>	Runabout	
	Jet ski	
<u>FF Natation</u>	Eau libre	
	Natation artistique	
	Natation course	
	Plongeon	
	Water-polo	
<u>FF Parachutisme</u>	Parachutisme	disciplines artistiques
		pilotage sous voile

		précision d'atterrissage
		voile contact
		volrelatif
		voltige
<u>FF Pêches sportives</u>	Pêches	à la carpe
		à la mouche
		au coup
<u>FF Pelote Basque</u>	Frontball	
	Mur à gauche 30m	frontennis
		paleta pelote de gomme creuse
	Mur à gauche 36m	pala corta
		cesta punta
		main nue
		paleta pelote de cuir
	Mur à gauche 54m	cesta punta
	Trinquet	main nue
		paleta pelote de gomme creuse
paleta pelote de cuir		
xare		
<u>FF Pentathlon moderne</u>	Pentathlon moderne	
<u>FF Pétanque et jeu provençal</u>	Pétanque	épreuves duelles en parties
		tir de précision
<u>FF Planeur Ultra léger Motorisé (PLUM)</u>	Paramoteur	slalom
<u>FF Roller et Skateboard</u>	Inline freestyle	slalom
		vitesse
	Roller hockey	
	Roller freestyle	street
	Roller course	marathon

		piste
		route
	Skateboard	park
		street
<u>FF Rugby</u>	Rugby à XV	
	Rugby à 7	
<u>FF Rugby à XIII</u>	Rugby à XIII	
	XIII fauteuil	
<u>FF Sauvetage et secourisme</u>	Sauvetage sportif	côtier
		en eau plate
<u>FF Savate</u>	Savate	assaut
		combat
<u>FF ski nautique et Wakeboard (planche de sillage)</u>	Ski nautique Bateau	
	Planche de sillage	wakeboard bateau
		wakeboard câble
<u>FF Sport adapté</u>	Para-athlétisme adapté	courses
		sauts
		lancers
	Para-basket-ball adapté	
	Para-cyclisme adapté	piste
		route
Para-football adapté	football à 11	
	futsal	
Para-natation adapté		
Para-tennis de table adapté		
<u>FF Sport automobile</u>	Circuit	monoplace
		endurance
	Rallyes	

<u>FF Sports Boules</u>	Épreuves sportives	tir progressif
		tir en relais
	Épreuves technico-mentales	combiné
		tir de précision
Épreuves traditionnelles		
<u>FF Squash</u>	Squash	
<u>FF Surf</u>	Para-surf	
	Planche à rame	stand up paddle surf
		stand up paddle race
	Surf	longboard
shortboard		
<u>FF Taekwondo et disciplines associées</u>	Taekwondo	poumsé
		combat
	Para-taekwondo	
<u>FF Tennis</u>	Tennis	
	Tennis de plage (beach tennis)	
	Para-tennis	sourd et malentendants
fauteuil		
<u>FF Tennis de table</u>	Tennis de table	
<u>FF tir sportif</u>	Pistolet	10m
		25m
		50m
	Carabine	10m
		50m
		300m
	Plateau	fosse olympique
		skeet olympique
	Para-tir carabine	SH1 paralympique

		SH2 paralympique
	Para-tir pistolet	SH1 paralympique
<u>FF Tir à l'arc</u>	Tir à l'arc sur cible	arc à poulies
		arc classique
	Para-tir à l'arc	
<u>FF Triathlon et disciplines enchaînées</u>	Duathlon	courtes distances
	Triathlon	longues distances
		formats olympiques
	Para-triathlon	
<u>FF Twirling Bâton</u>	Twirling bâton	solo
<u>FF Voile</u>	Catamaran	mixte
		double
	Offshore	course au large en solitaire
		en équipages
		mixte
	Dériveur	double
		double mixte
		haute performance
		solitaire
	Inshore	course en flotte en baie
		match racing
	Kiteboard	kiteboard à foil
		kiteboard expression
	Planche à voile (Windsurf)	windsurf foil
		funboard slalom
		funboard expression
Wing nautique	wingfoil course	
	wingfoil expression	

	Para-voile	
<u>FF Vol en planeur</u>	Vol à voile	
<u>FF Vol libre</u>	Parapente distance	
<u>FF Volley-ball</u>	Volley-ball	
	Volley-ball de plage (beach volley)	
	Para-volley - volley assis	